



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2019

Lundi le 4 février 2019
 À compter de 20 h
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Régine Apollon	Morris
Christian Charron	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques
<u>Directeurs</u>	<u>Services</u>
Mélissa Collins	Communications
Nathalie Reniers	Finances

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.
- Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.

Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal

RÉSOLUTION 2019-42

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant le point 13.1 (Contrat 2019-17 - services professionnels de comptables pour l'audit externe des états financiers - dépôt de la grille de pondération).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-43

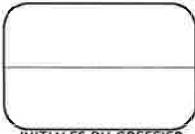
Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE les procès-verbaux des séances du 14 janvier 2019 et du 21 janvier 2019 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 18 janvier 2019 et 25 janvier 2019 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation
des procès-
verbaux du
14 janvier 2019
et du
21 janvier 2019



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme en
date du
21 janvier 2019

RÉSOLUTION 2019-44

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par
Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 21 janvier 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-45

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par
Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative de la culture et du patrimoine en date du 28 janvier 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative de
la culture et du
patrimoine en
date du
28 janvier 2019



2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

- | | |
|--|--|
| M. Samuel Bergeron,
830, carré Hotte | : - Cours de tennis - non renouvellement d'un contrat |
| Mme Chantal Gagné,
574, rue Nadon | : - Même sujet que l'intervenant précédent |
| M. Claude Aubry,
109, rue des Pianos | : - Suivi de sa pétition - panneau d'affichage sur la rue Joseph-Hamelin |
| M. François Lalonde,
13, rue Jasmin | : - Dossier aréna
- La neige - chargement |
| M. Éric L'Heureux,
826, boul. des Mille-Îles O. | : - Congestion sur les boul. Jacques-St-André et des Mille-Îles à l'heure de pointe du matin
- Deux versements du compte de taxes |
| M. Gérald Lefebvre,
9, rue Chapleau | : - Signalisation sur la rue Saint-Charles / intersection côte Saint-Louis |



Adoption du
règlement
1297 N.S. -
travaux dans
les parcs et
espaces publics

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-46

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2019-7 donné à la séance du 14 janvier 2019 par M. le Conseiller Armando Melo et la présentation et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1297 N.S. ayant pour objet de décréter des travaux de réfection ou de nouvelles installations dans les parcs et espaces publics et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 305 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- **QUE** du 18 au 21 février 2019, de 9 h à 19 h, en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1297 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-47

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2019-9 donné à la séance du 14 janvier 2019 par M. le Conseiller Luc Vézina et la présentation et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1298 N.S. ayant pour objet de décréter des travaux de construction ou de réfection dans les bâtiments municipaux et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 430 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- **QUE** du 18 au 21 février 2019, de 9 h à 19 h, en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1298 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
règlement
1298 N.S. -
travaux dans
les bâtiments
municipaux

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2019-48

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme datée du 21 janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :
 - phase 1 de la rénovation de la Polyvalente Sainte-Thérèse au 401, boulevard du Domaine;
 - construction d'un immeuble de 37 logements avec rez-de-chaussée commercial au 220, boulevard René-A.-Robert;
 - construction de la phase 1 du projet *Le phare* au 150-350, place Fabien-Drapeau.
- **QUE** le conseil municipal entérine la recommandation défavorable et rejette conséquemment la demande suivante :
 - construction d'un bâtiment de 6 étages au 2, boulevard du Curé-Labelle.

Adoptée à l'unanimité.

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-49

ATTENDU QUE trois (3) parmi les quatre (4) soumissions reçues ont été considérées comme non conformes ou supérieures au montant maximum prévu par la loi et que la seule soumission conforme réclame des honoraires professionnels trop éloignés des estimations budgétaires anticipées pour ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre 2018-49 visant à confirmer la nomination de professionnels en audits externes, soient et sont rejetées, à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale
(PIIA) -
approbation

Contrat
2018-49 -
services
professionnels
de comptables
pour l'audit
externe des
états financiers -
rejet des
soumissions



Adjudication
du contrat
2019-12 -
graphisme du
Magazine
Citoyen

RÉSOLUTION 2019-50

ATTENDU la nouvelle approche éditoriale retenue par la Ville de Sainte-Thérèse dans la production de son périodique d'informations *Magazine Citoyen*;

CONSIDÉRANT QU'à même cette nouvelle approche, il est recommandé par la directrice du Service des communications de renouveler, de gré à gré, la proposition d'édition et d'impression dudit magazine pour les années 2019 et 2020, soit douze (12) numéros;

ATTENDU la réglementation sur la gestion contractuelle en vigueur à la Ville.

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des communications à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le contrat d'édition pour la préparation des douze (12) prochains numéros du *Magazine Citoyen*, à la firme " *Éditions Média Plus Communication* " 5045, rue Jean-Talon Est, bureau 202, Montréal (Québec) H1S 0B6, pour une somme totale de 24 995,57 \$ (taxes incluses).
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le budget des activités financières 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2019-51

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer des fonds des activités financières et d'investissements datée du 24 janvier 2019 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n ^{os} 79973 à 80453	2 463 641,53 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec et Telus	269 566,56 \$
Paiements préautorisés Master Card	6 621,29 \$
Salaires et charges sociales	1 797 578,22 \$
Frais de banque	5 344,50 \$
Capital et intérêts de la dette à long terme	732 000,00 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	<u>6 268,37 \$</u>
TOTAL	5 281 020,47 \$

soient et sont adoptés.

Adoption de la
liste des
comptes à
payer - fonds
d'activités
financières
et
d'investissements



RÉSOLUTION 2019-51 (suite)

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau de la trésorière et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-52

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse prenne acte du dépôt du rapport de la trésorière daté du 16 janvier 2019 concernant l'adjudication de l'émission d'obligations au montant de 4 494 000 \$, datée du 30 janvier 2019, à la firme " *Scotia Capitaux inc.* ".

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-53

ATTENDU la résolution 2018-538 adoptée le 5 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal approuvait la quote-part 2019 à être versée à la *Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*;

ATTENDU QU'une correction doit y être apportée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le montant de la quote-part tel que fixé par la résolution 2018-538 soit et est corrigé de la manière suivante : 480 566 \$ au lieu de 477 141 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-54

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de janvier 2019, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Émission
d'obligations
de 4 494 000 \$ -
dépôt du
rapport
d'adjudication
de la trésorière

Quote-part
2019 à la
Communauté
métropolitaine
de Montréal
(CMM) -
correction
à la résolution
2018-538

Rapport des
engagements
temporaires
du mois de
janvier 2019 -
règlement
n° 1183 N.S.



Abolition du poste de manœuvre spécialisé - Service des travaux publics, parcs et bâtiments

Nomination au poste de manœuvre - Service des travaux publics, parcs et bâtiments

RÉSOLUTION 2019-55

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le poste de manœuvre spécialisé au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, devenu vacant suite au départ de M. Yannick Dubois, soit et est aboli à compter du 4 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-56

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** M. Welby Medeiros, actuellement manœuvre spécialisé - aqueducs et égouts au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, soit et est nommé manœuvre au dit Service, et ce, à compter du 5 février 2019.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS



10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2019-57

ATTENDU QU'une entente à l'égard du développement culturel était paraphée entre la Ville de Sainte-Thérèse et le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE cette entente s'inscrit dans la continuité des objectifs de la Politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une bonification d'une somme de 20 000 \$ par année, pour les deux dernières années prévues à l'entente, s'avère disponible.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse confirme son intérêt au ministère de la Culture et des Communications à la bonification de l'entente de développement culturel pour une somme supplémentaire de 20 000 \$ par année, pour les années 2019 et 2020.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à imputer la part supplémentaire de la Ville (50 %) à même le surplus non affecté pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-58

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la *Politique de soutien à l'artiste*, telle que modifiée par le Service de la culture et des loisirs en date du 30 janvier 2019 pour fixer une seule date butoir pour la réception des demandes au 1^{er} juin, soit et est adoptée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-59

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la *Politique de soutien à l'athlète*, telle que modifiée par le Service de la culture et des loisirs en date du 30 janvier 2019 pour fixer une seule date butoir pour la réception des demandes au 1^{er} juin, soit et est adoptée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Entente de développement culturel 2018-2019-2020 - majoration du budget

Politique de soutien à l'artiste - modification

Politique de soutien à l'athlète - modification

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2019-60

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte de verser une somme de 250 \$ à titre de commandite, pour la 23^e édition du tournoi de golf de la *Fondation du Collège Lionel-Groulx* qui aura lieu le 5 juin 2019 au *Club de golf Les Quatre Domaines*, à Mirabel.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-61

ATTENDU QU'en date du 19 janvier 2019, nous quittait M. Paul Myre, citoyen émérite de la ville de Sainte-Thérèse;

CONSTATANT QUE ce choix de l'épithète « émérite » se moule avec justesse et pertinence à son parcours professionnel, personnel et communautaire, des plus honorables;

« **ÉMÉRITE** » en ce qu'il a su humblement utiliser ses remarquables habilités d'accompagnateur afin de guider et d'aiguiller l'implantation, l'acquisition et le développement d'un nombre significatif de projets commerciaux ou industriels sur toute la Rive-Nord de la métropole, dans nos Basses-Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'outre ses qualités de bâtisseur, M. Myre laissait aussi son empreinte dans bon nombre de projets communautaires et/ou humanitaires tels à la *Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme*, à la *Société de développement économique Thérèse-De Blainville*, à la *Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville*, pour n'en nommer que quelques-uns.

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse reconnaisse par cette résolution la contribution hors du commun de M. Paul Myre à sa communauté.
- **QU'**un témoignage de sincères condoléances soit et est transmis à son épouse, Claudette, ainsi qu'à toute sa famille.

Adoptée à l'unanimité.

Fondation du
Collège
Lionel-Groulx -
commandite

Hommage
posthume à
M. Paul Myre



Les activités de développement économique intelligent pour les entreprises de production de biens - mandat à la MRC de Thérèse-De Blainville

RÉSOLUTION 2019-62

ATTENDU QUE les MRC de Thérèse-De Blainville, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel, désirent se doter individuellement, collectivement et en partenariat d'un puissant outil de développement économique pour les entreprises de production de biens par le biais d'une application logiciel en ligne selon le modèle de Haussmann et Hidalgo de *Harvard University*;

ATTENDU le FARR 2018-2019 et que ledit projet s'inscrivent dans l'une des priorités régionales de la région des Laurentides, à savoir : Assurer la compétitivité économique des Laurentides;

ATTENDU QUE ledit projet se réalisera en trois (3) volets et sur trois (3) années complémentaires et enchaînés les uns aux autres;

ATTENDU QUE les partenaires comptent déposer des demandes de subvention dans le cadre des *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* de 2018-2019; 2019-2020; 2020-2021.

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse autorise la MRC de Thérèse-De Blainville d'agir en son nom, et ce, à titre de dépositaire et de principal gestionnaire dudit projet dans le respect des engagements mutuels, des principes de l'éthique et de déontologie, et ce, auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et dans le cadre du *FARR*.
- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse autorise une contribution au dit projet de la somme de 5 000 \$ en 2018-2019; 10 000 \$ en 2019-2020; 7 500 \$ en 2020-2021 à même le budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.



Contrat
2019-17 -
services
professionnels
de comptables
pour l'audit
externe des
états financiers -
dépôt de la
grille de
pondération

13.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2019-63

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du contrat 2019-17 pour des services d'experts comptables pour l'audit de ses états financiers pour les années financières 2018 à 2020, soit et est acceptée par le conseil municipal, laquelle comporte les critères suivants :

Présentation et organisation de la firme	5 %
Capacité du soumissionnaire à fournir l'ensemble des services	15 %
Expérience du soumissionnaire en milieu municipal	20 %
Compréhension du mandat	10 %
Démarche méthodologique	10 %
Expérience du chargé de projet	15 %
Expérience des membres de l'équipe	15 %
Équipe de relève	10 %
TOTAL DU POINTAGE INTÉRIMAIRE :	100 %

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE****RÉSOLUTION 2019-64**

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21 h.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

